



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Pôle
Ressources National
Sports de Nature**



 **SYNTHÈSE**

MIEUX CONNAITRE LES PROFESSIONNEL·LES DE L'ENCADREMENT DE L'ESCALADE



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon Pont d'Arc • Voiron • Lyon



Mieux connaître les professionnel·les de l'encadrement de l'escalade
[Texte imprimé].

Sous la direction de Francis Gaillard. Vallon Pont d'Arc :
Pôle ressources national sports de nature, 2023. (Synthèse, n° 3)

ISBN : 979-10-92485-22-6

PÔLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS DE NATURE

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon Pont d'Arc – BP 38

07150 Vallon Pont d'Arc

04 75 88 15 10

info@sportsdenature.gouv.fr

sportsdenature.gouv.fr

SOMMAIRE

Avant-propos

1. Qui sont-elles ? Qui sont-ils ?	4
Quel est leur profil ?	4
Quels sont leurs lieux d'exercice ?	11
Quelles sont les disciplines encadrées ?	12
Quels publics sont encadrés ?	15
Quelles fonctions sont exercées ?	16
Quelles sont leurs périodes d'activité ?	17
Quels sont leurs statuts ?	18
Quelle est la part de l'escalade dans leur activité ?	20
Quelles sont les difficultés rencontrées ?	22
2. Un métier, des métiers ?	24
La typologie des professionnel·les de l'escalade	
Ressources	26

AVANT-PROPOS

À travers son dispositif d'observation des éducateurs et éducatrices sportives, le Pôle ressources national sports de nature produit des données sur l'emploi sportif depuis près de 20 ans. Fort d'expériences nationales, régionales et sectorielles, le PRNSN a réalisé en 2023 une enquête auprès des professionnel·les de l'encadrement de deux filières sportives distinctes : l'escalade et le canyionisme.

Le secteur de l'escalade a beaucoup évolué ces dernières années, tant en matière de développement des pratiques (hausse du nombre de pratiquant·es, reconnaissance du rôle éducatif de la pratique de l'escalade, structuration des salles commerciales, nouvelle discipline olympique...) qu'en matière de gestion des espaces naturels de pratique. La filière comptant désormais près de 4 700 éducateurs et éducatrices sportives déclaré·es en France en 2022, il est apparu nécessaire d'identifier leurs emplois de manière précise (conditions d'emploi, activités, fonctions...).

Ce document est une synthèse des résultats de l'enquête nationale menée auprès des professionnel·les de l'escalade en collaboration avec la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM), la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME), la Fédération française de spéléologie (FFS). Il présente des éléments de cadrage pour mieux connaître leur situation professionnelle et détaille les profils types de professionnel·les qui gravitent autour du métier de moniteur et monitrice d'escalade.

Les verbatim des professionnel·les, intégrés tout au long du document, sont directement extraits de l'enquête et retranscrits sans modification de notre part



4 541
invité·es
à répondre



1 243
questionnaires
collectés

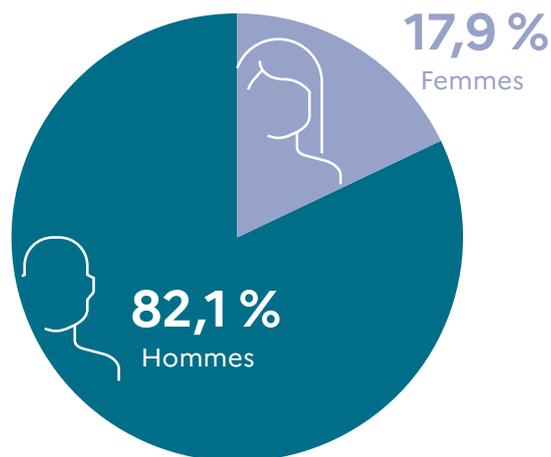


854
réponses
exploitées

QUEL EST LEUR PROFIL ?

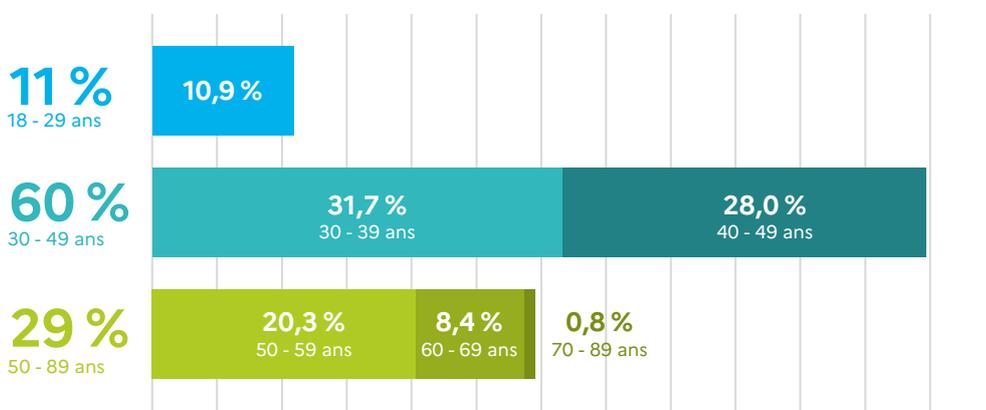
Si la profession est en grande majorité masculine (82,1 % des encadrants sont des hommes), le constat d'une population plus jeune et plus féminine est observé chez les professionnel·les intervenant majoritairement en salle d'escalade. Le développement de la pratique sportive sur structure artificielle d'escalade (SAE) s'accompagne d'une féminisation de son encadrement.

Les moyennes de l'étude révèlent que le milieu de l'escalade est marqué par une influence montagnarde qui induit un encadrement très masculin et un niveau d'expérience élevé (moyenne d'âge de 43,1 ans). En effet, 29 % des professionnel·les en exercice en 2022 ont 50 ans ou plus. Néanmoins, la classe d'âge regroupant le plus d'individus est celle des 30-39 ans, près d'un·e professionnel·le sur trois en font partie (31,7 %). Par ailleurs, la majorité des professionnel·les qui entrent dans le métier actuellement a environ 30 ans et disposent de diplômes de l'enseignement supérieur.



Répartition femmes/hommes

En % des éducateurs et éducatrices
 Note de lecture : 82,1 % des professionnel·les qui encadrent de l'escalade sont des hommes.



Tranches d'âge

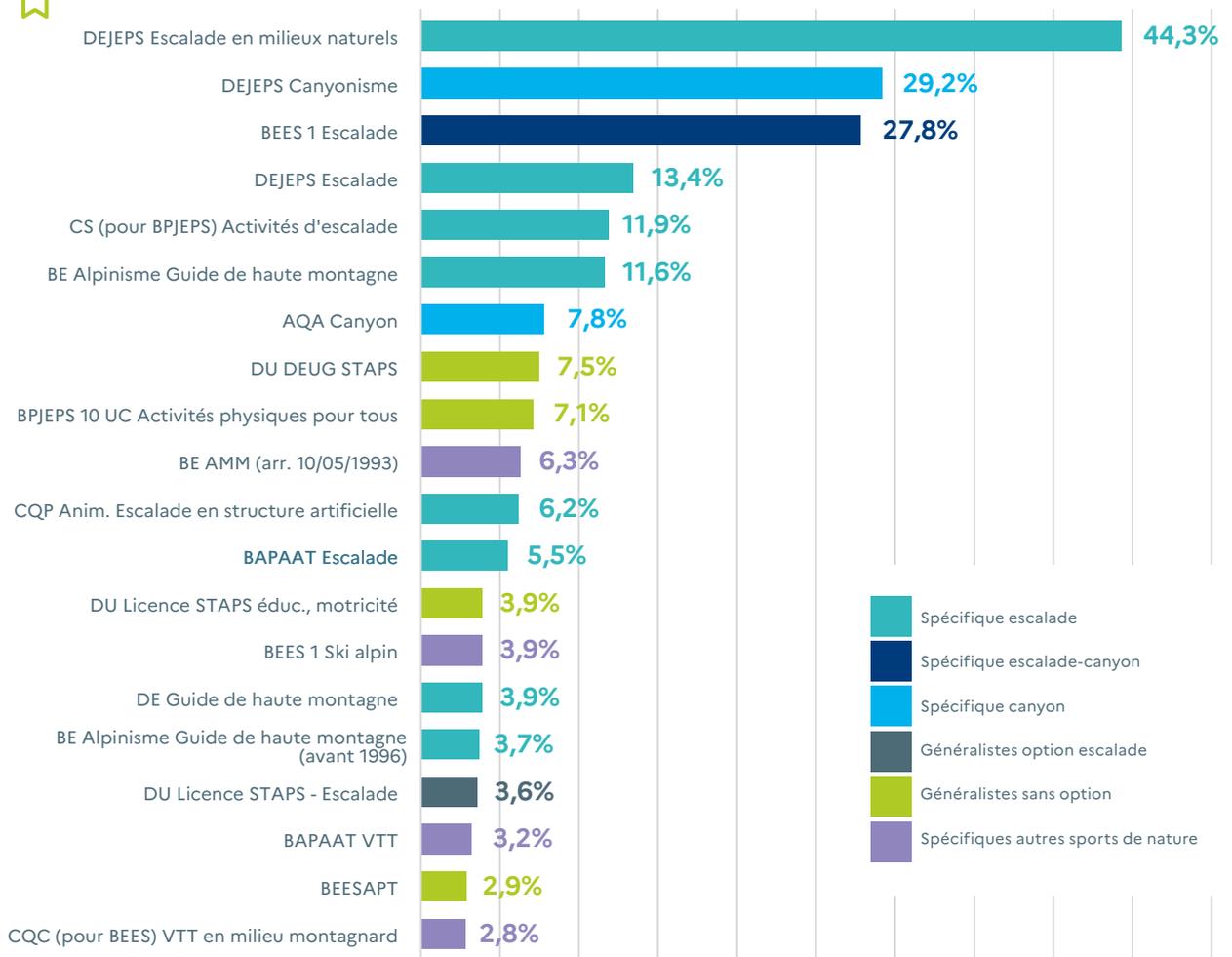
En % des éducateurs et éducatrices
 Note de lecture : 31,7 % des professionnel·les se situent dans la tranche d'âge des 30-39 ans.

Dans les filières étudiées par le PRNSN jusqu'à ce jour¹, le brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) est la qualification la plus détenue par les répondants. Dans la filière escalade, c'est le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) *Escalade en milieux naturels* qui est la qualification majeure, près d'un éducateur et éducatrice sur deux en sont titulaires (44,3 %). Il est important de préciser que certain-es ont obtenu leur DEJEPS par équivalence, grâce à leur BEES.

Le caractère pluridisciplinaire des qualifications citées dans l'illustration ainsi que la présence des guides de haute montagne dans les métiers de l'encadrement de l'escalade témoignent de la place de l'escalade au cœur de son écosystème de montagne, marqué par la pluriactivité.



1 À l'avenir, le poids des BEES aura naturellement tendance à décroître au profit des certifications JEPS. (cf. page suivante)

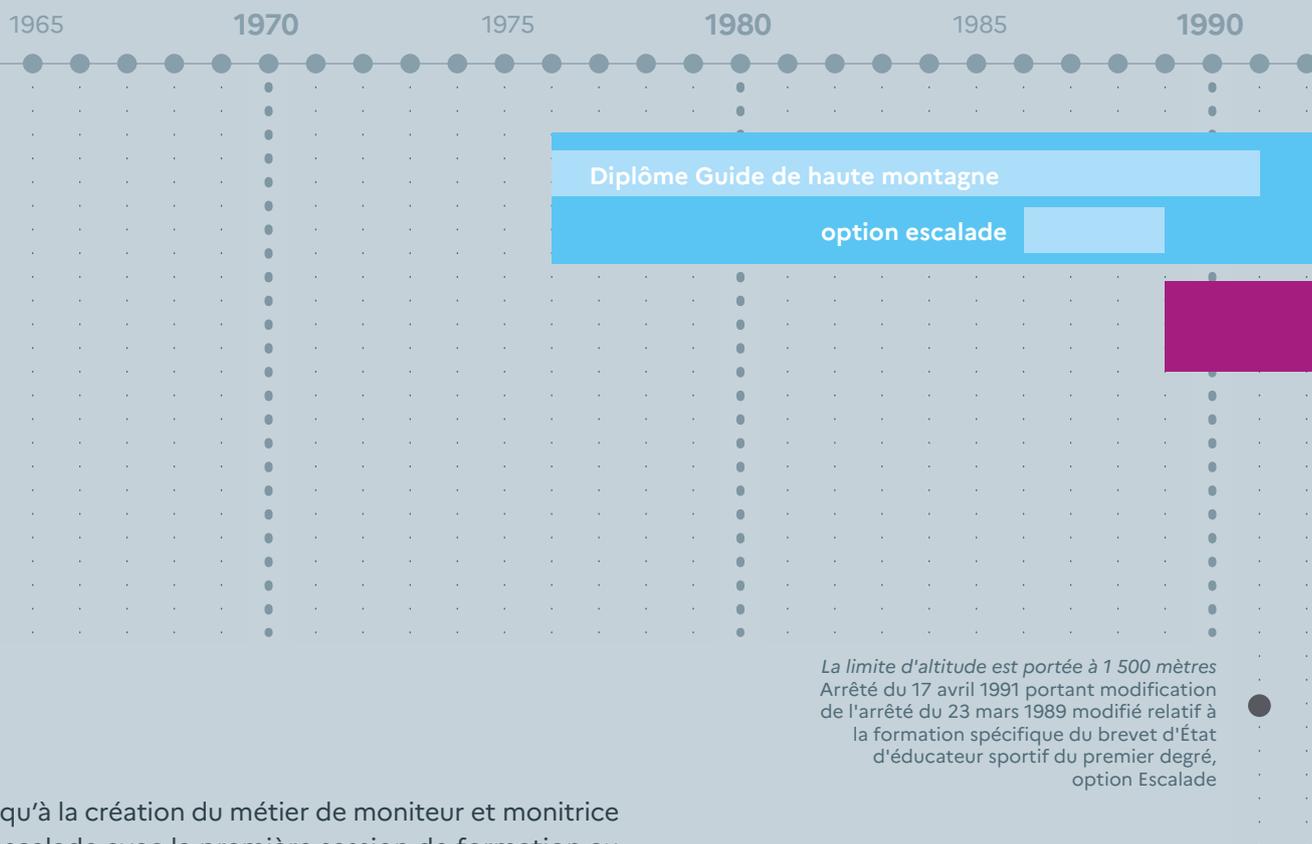


20 premières qualifications sportives

En % des éducateurs et éducatrices en activité
 Note de lecture : 44,3 % des professionnel-les possèdent au moins un DEJEPS Escalade en milieux naturels.

RETOUR SUR L'HISTOIRE DE L'ESCALADE ET DE SES DIPLÔMES

Fresque historique des qualifications de la filière escalade de 1976 à 2023



Jusqu'à la création du métier de moniteur et monitrice d'escalade avec la première session de formation au brevet d'État d'Alpinisme option Escalade en 1986, l'encadrement contre rémunération de l'escalade était le domaine exclusif des guides de haute montagne. Il était à l'époque limité à 800 mètres d'altitude.

Ce diplôme a ensuite évolué avec la création du BEES 1^{er} degré (1989) et du 2^e degré (1996) et a intégré des prérogatives pour l'encadrement du canyoning cette même année.

Entre 2011 et 2012, la rénovation des qualifications et des formations JEPS¹ a conduit à la création de trois qualifications : les DEJEPS Escalade, DEJEPS Escalade en milieux naturels et le DESJEPS Escalade. Cette coexistence dans les DEJEPS perfectionnement sportif s'explique par le classement d'une partie de l'escalade en environnement spécifique.

Le DEJEPS Escalade en milieux naturels et le DE Guide de haute montagne sont les seuls diplômes aujourd'hui délivrés par le ministère chargé des Sports permettant l'encadrement contre rémunération de l'escalade en environnement spécifique. Il est important de préciser que le BEES et les DEJEPS ont des prérogatives limitées sur site naturel à 1 500 mètres d'altitude.

On notera également la présence des diplômes généralistes BEES APT ou BPJEPS APT, souvent couplés avec le CS AE. À ce jour, il convient d'ajouter d'autres qualifications reconnues comme ouvrant droit à l'encadrement contre rémunération : le CQP AESA de la branche professionnelle et les diplômes de l'enseignement supérieur.

¹ La rénovation des qualifications professionnelles dans le champ des sports de nature - Point de situation et perspectives. Audrey Perusin, cheffe du bureau des métiers, des diplômes et de la réglementation, direction des Sports (DS/C1) - Séminaire Emploi et formation dans les sports de nature 11-12 octobre 2012, PRNSN

1995

2000

2005

2010

2015

2020

Brevet d'État d'alpinisme

DE d'alpinisme - Guide de haute montagne

BEES 1^{er} degré option Escalade

BEES 2^e degré option Escalade

BAPAAT support technique Escalade

Décret n° 2004-893 du 27 août 2004 pris pour l'application de l'article L. 363-1 du code de l'Éducation ouvre les diplômes universitaires de DEUG, DEUST et Licence STAPS à obtenir une carte professionnelle

Article R212-7 du code du Sport du 3 février 2012 classe une partie de l'escalade en milieu naturel en environnement spécifique

CS Activités d'escalade (BPJEPS)

DEJEPS spécialité Perfectionnement sportif
mention escalade

DESJEPS spécialité Performance sportive
mention escalade

DEJEPS spécialité Perfectionnement sportif
mention escalade en milieux naturels

CQP animateur d'escalade sur
structure artificielle d'escalade



**DES OUTILS AU
SERVICE DU RÉSEAU**

Toute la réglementation de l'encadrement de l'escalade et des ressources sont disponibles en ligne sur l'*Espace activités*.

 sportsdenature.gouv.fr

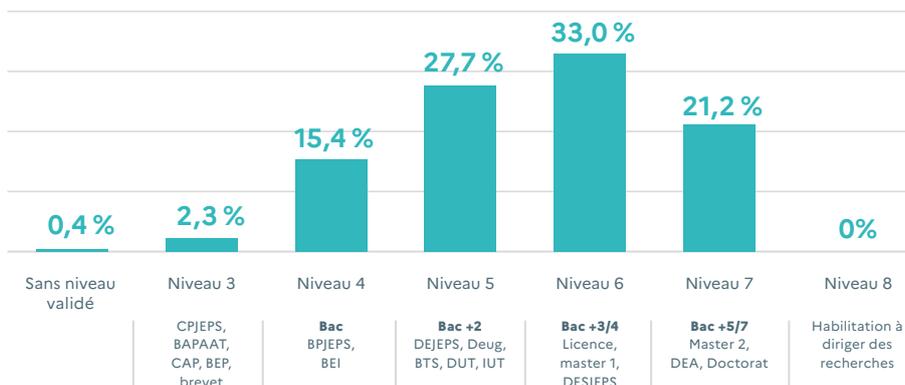
Un niveau scolaire élevé

Malgré le fait que les encadrant·es de sports de nature ont généralement un niveau scolaire supérieur à la moyenne nationale¹, le champ de l'escalade présente un niveau scolaire particulièrement élevé. En effet, quasiment tous et toutes les professionnel·les de l'encadrement de l'escalade ont atteint le niveau du baccalauréat ou plus (97,3 %). En outre, ces personnes se démarquent par un niveau de qualification élevé puisqu'un tiers d'entre-elles possède un diplôme de niveau 6 (bac+3) et près d'un quart (21,2 %) possède un niveau 7 (bac+5).

Il est intéressant de noter que les professionnel·les qui se forment au DEJEPS Escalade en milieux naturels ont en moyenne 28,5 ans lorsqu'ils entrent en formation². Une partie d'entre eux arrive donc au métier de moniteur et monitrice d'escalade à la suite de leurs études supérieures ou de reconversion professionnelle.

Niveau scolaire

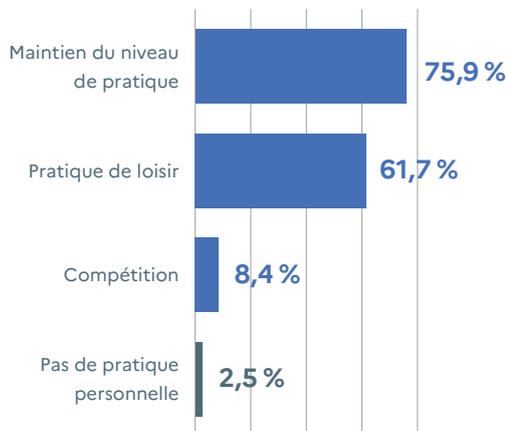
En % des éducateurs et éducatrices
Note de lecture : 21,2 % des personnes ont au moins un diplôme de niveau 7.



¹ Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif. Mickaële Molinari, Jean-François Lochet, et al. Céreq ; Ministère des Sports, 2018. Céreq enquêtes, n° 2

² Données Forômes 2021





Types de pratique personnelle de l'escalade

En % des éducateurs et éducatrices en activité

Note de lecture : 75,9 % des personnes déclarent avoir un besoin de maintenir leur niveau à travers leur pratique personnelle.

Un métier exigeant qui impose de pratiquer pour se maintenir à niveau

Le secteur des activités physiques et sportives se caractérise par une part omniprésente d'encadrant-es qui pratiquent leur activité aussi en dehors de leurs temps de travail. Cela est ici confirmé puisque 97 % des professionnel·les de l'encadrement de l'escalade pratiquent à titre personnel entre 1 et 10 disciplines sportives du champ (5,4 en moyenne). Véritables passionné-es de l'activité, ces personnes le sont encore plus que dans le champ de la voile (93,5 % de pratique personnelle) ou encore du cyclisme (95,5 %). En dehors de l'aspect captivant de l'activité qui fait que 61,7 % des professionnel·les pratiquent l'escalade dans le cadre de leurs loisirs, leur engagement témoigne également de la nécessité d'être performant puisque les $\frac{3}{4}$ d'entre elles déclarent répondre à un besoin de maintenir leur niveau à travers leur pratique personnelle (75,9 %)

Un investissement associatif et syndical

Comparativement au milieu du canyonisme où peu de professionnel·les adhèrent à des fédérations, clubs et associations sportives, 68,8 % des professionnel·les de l'escalade sont membres d'un club ou d'une association sportive et 66,4 % à au moins une fédération sportive. Ce niveau d'investissement associatif et syndical dépasse celui des moniteurs et monitrices de surf qui présentaient jusque-là le plus fort taux d'adhésion à une fédération sportive (62,1 %).

De plus, un nombre important de professionnel·les a évoqué posséder des diplômes fédéraux de la FFCAM ou la FFME, ce qui témoigne encore une fois de leur engagement dans les clubs sportifs. Au-delà de l'engagement bénévole et souhaité au sein des clubs, des professionnel·les évoquent la présence de difficultés face à ce surinvestissement au sein des clubs ou salles dans lesquelles certain·es sont employé·es.

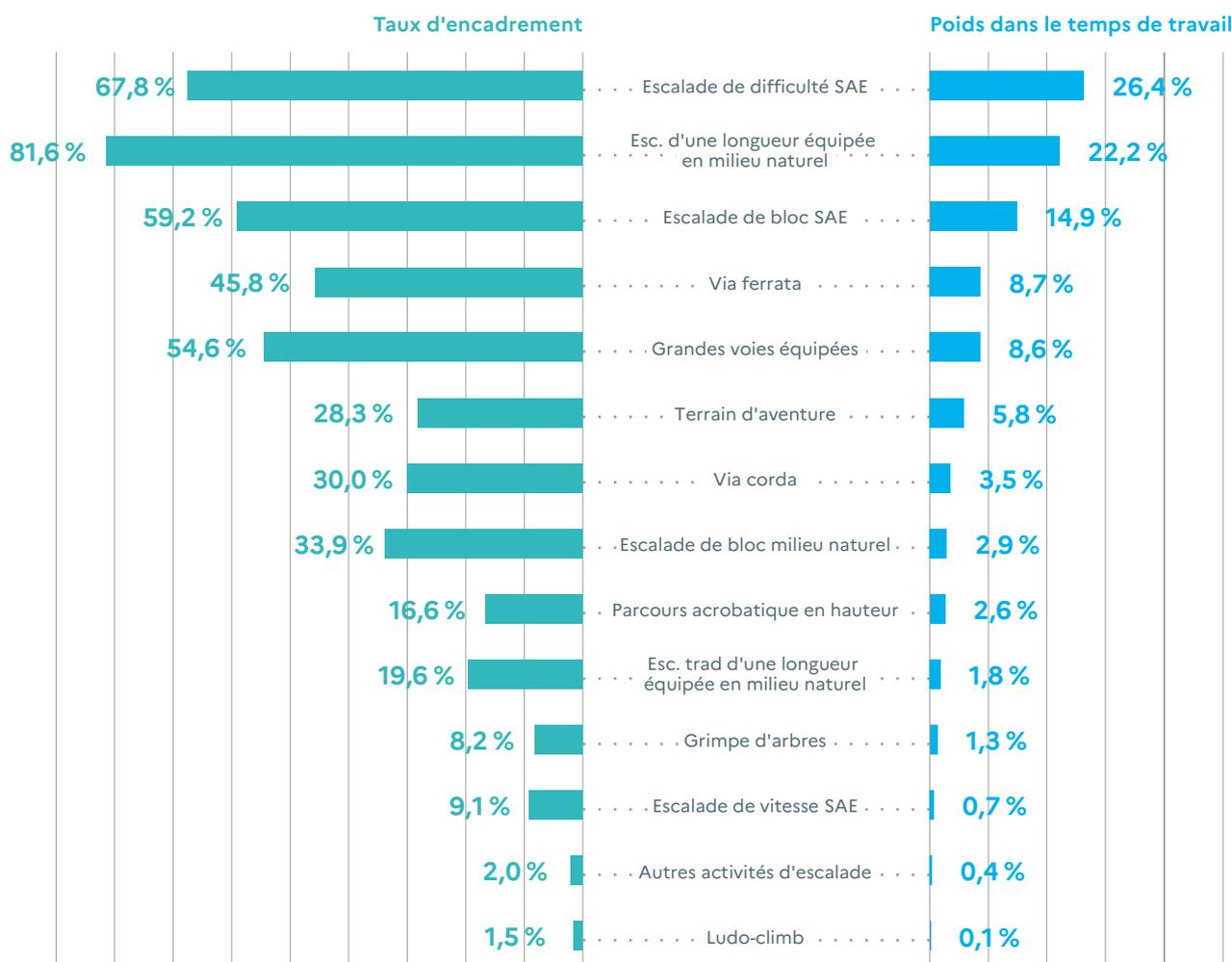
Un moniteur est bien souvent meneur de projets, ouvrier, entraîneur, gestionnaire des équipements de protection individuelle, éducateur... Très régulièrement il ne compte pas ses heures, s'investit à 200 % dans les projets des clubs



QUELLES SONT LES DISCIPLINES ENCADRÉES ?

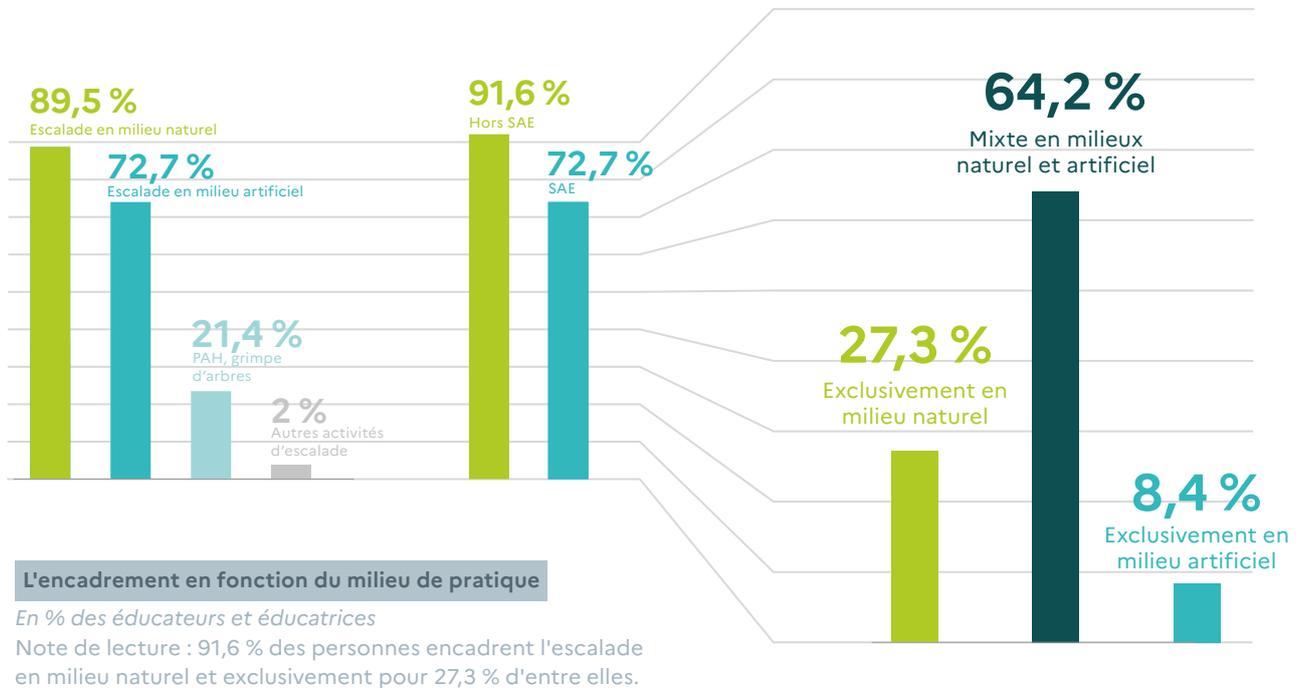
L'encadrement de l'escalade d'une longueur équipée en milieu naturel représente 22,2 % du temps de travail des professionnels. L'encadrement en structure artificielle représente la part la plus importante du temps travail : 42 % (escalade de difficulté, escalade de bloc et escalade de vitesse).

L'encadrement de l'escalade en SAE représente **42 %** du temps du travail



Taux d'encadrement des activités sportives et leur poids dans le temps de travail

Note de lecture : 59,2 % des personnes encadrent de l'escalade de bloc en SAE et cette activité représente 14,9 % de leur temps de travail.



L'encadrement en fonction du milieu de pratique

En % des éducateurs et éducatrices

Note de lecture : 91,6 % des personnes encadrent l'escalade en milieu naturel et exclusivement pour 27,3 % d'entre elles.

64 % encadrent en milieux artificiel et naturel



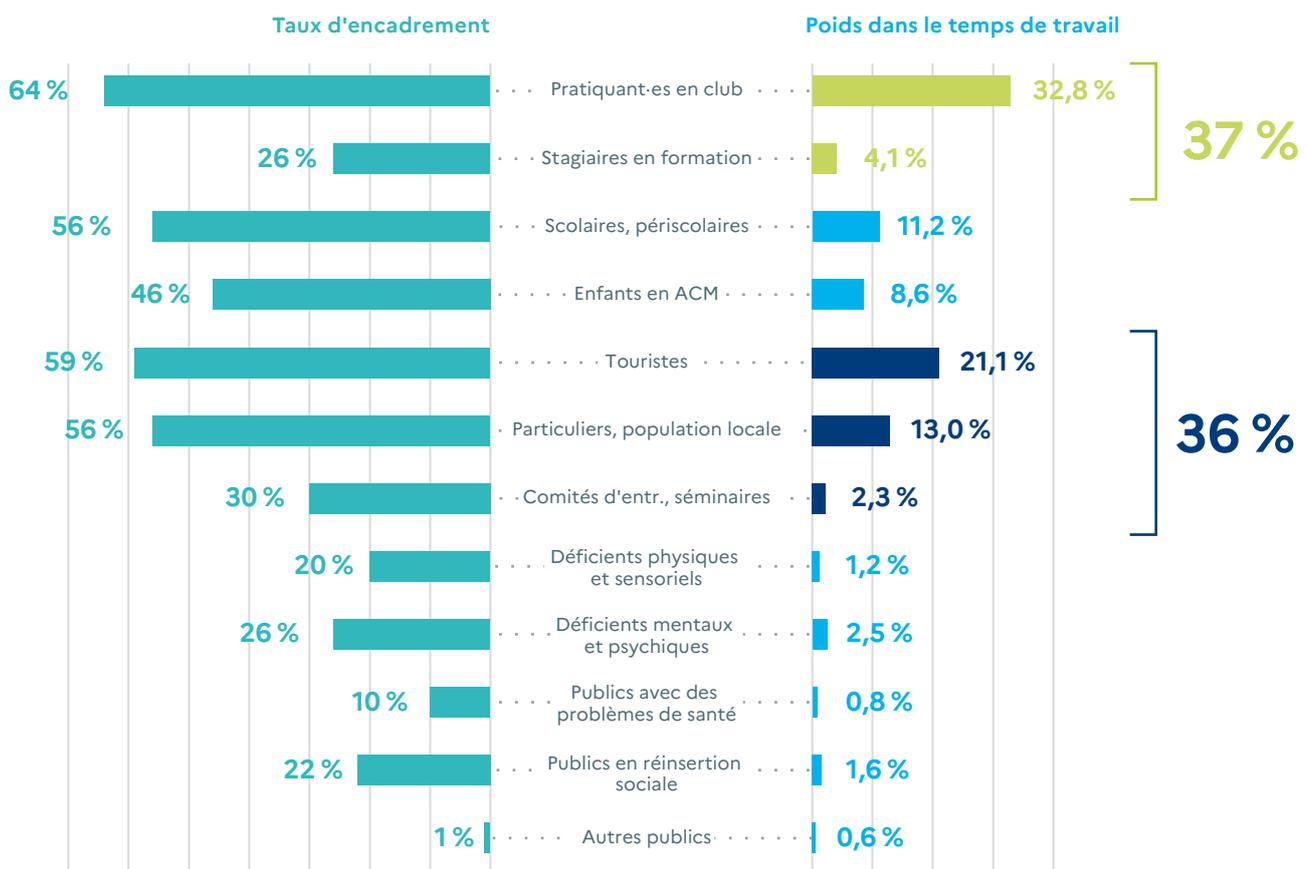
Quasiment la totalité des professionnel·les encadre l'escalade en milieu naturel (91,6 %). Lorsque l'on regarde de plus près leur mode d'intervention, on s'aperçoit qu'ils sont près des deux tiers (64,2 %) à intervenir aussi bien en structure artificielle qu'en milieu naturel.

En dehors de certains profils très marqués par l'environnement montagnard (prédominance des guides de haute montagne) ou SAE, la majorité des moniteurs et monitrices trouve ainsi leur équilibre d'activité en alternant l'encadrement en milieux naturel et artificiel.



QUELS PUBLICS SONT ENCADRÉS ?

Les moniteurs et monitrices d'escalade travaillent au contact d'une grande diversité de publics. La représentation du pourcentage de temps de travail consacré à chaque type de public fait apparaître une prédominance de l'exercice d'encadrement des pratiquants en club, des publics touristiques et des populations locales. À noter que les professionnel·les de l'encadrement de l'escalade s'investissent également dans le secteur éducatif puisque l'encadrement des publics scolaires, périscolaires et enfants en accueils collectifs de mineurs (ACM) représentent 20 % de leur temps de travail.



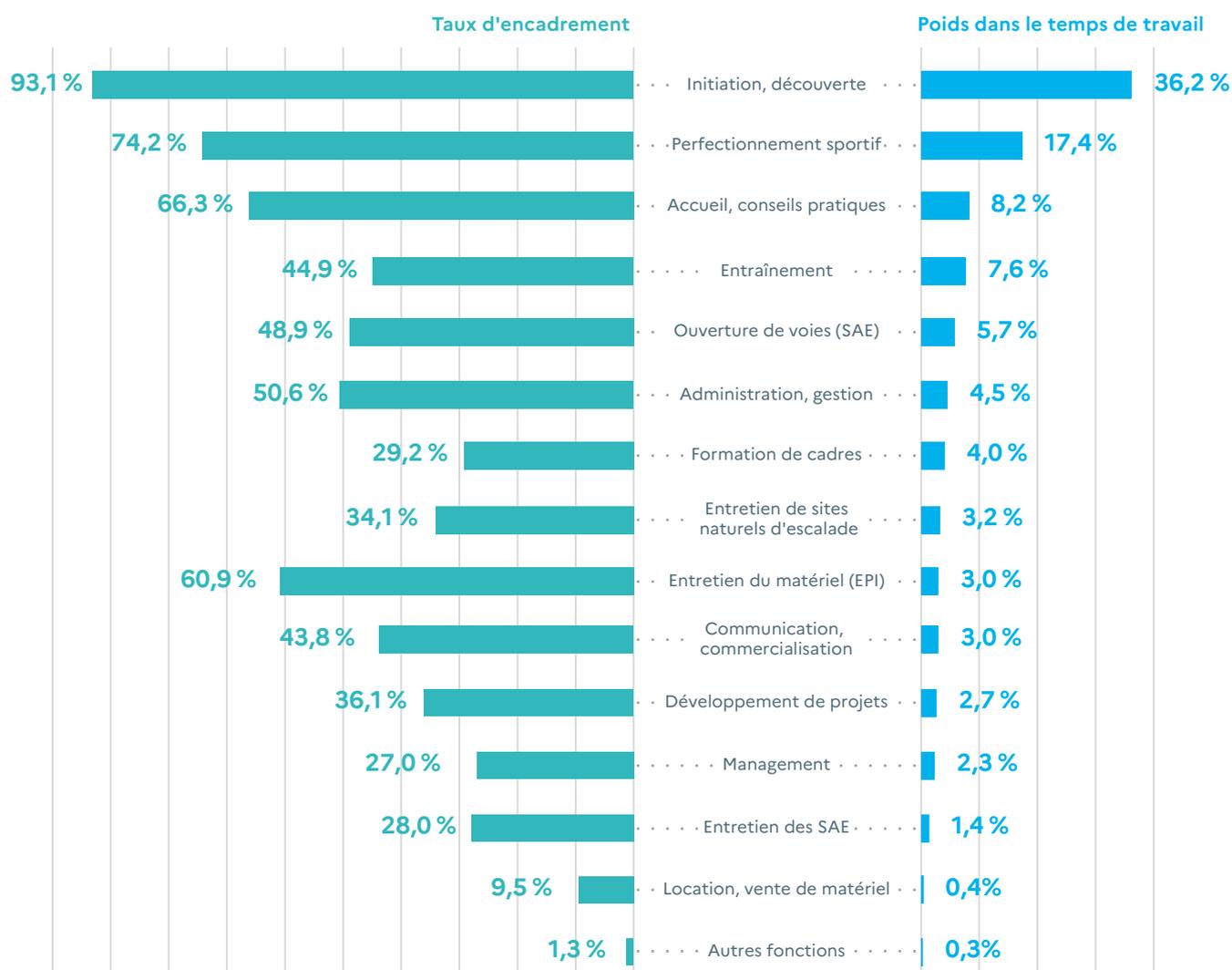
Taux d'encadrement des types de publics et leur poids dans le temps de travail

Note de lecture : Les pratiquantes et pratiquants en clubs sont encadré·es par 64 % des professionnel·les et ce type de public représente 32,8 % de leur temps de travail.

QUELLES FONCTIONS SONT EXERCÉES ?

Passant près des trois quarts de leur temps de travail (73,4 %) en face-à-face pédagogique, les professionnel·les de l'encadrement de l'escalade proposent aux publics des séances d'initiation et de découverte (36,2 % de leur temps de travail), puis du perfectionnement technique de l'activité (17,4 %).

Impliqué·es dans le développement de leur discipline et de leurs supports de travail, l'entretien des sites naturels concerne plus d'un·e professionnel·le sur trois, l'ouverture de voies plus d'un·e sur deux. Comme fréquemment dans des filières où les professionnel·les exerçant sous le statut d'indépendant·e sont nombreux (74 %), on note que beaucoup assurent les fonctions d'administration, de gestion, de communication et de commercialisation de leur activité.



Les fonctions exercées et leur poids dans le temps de travail

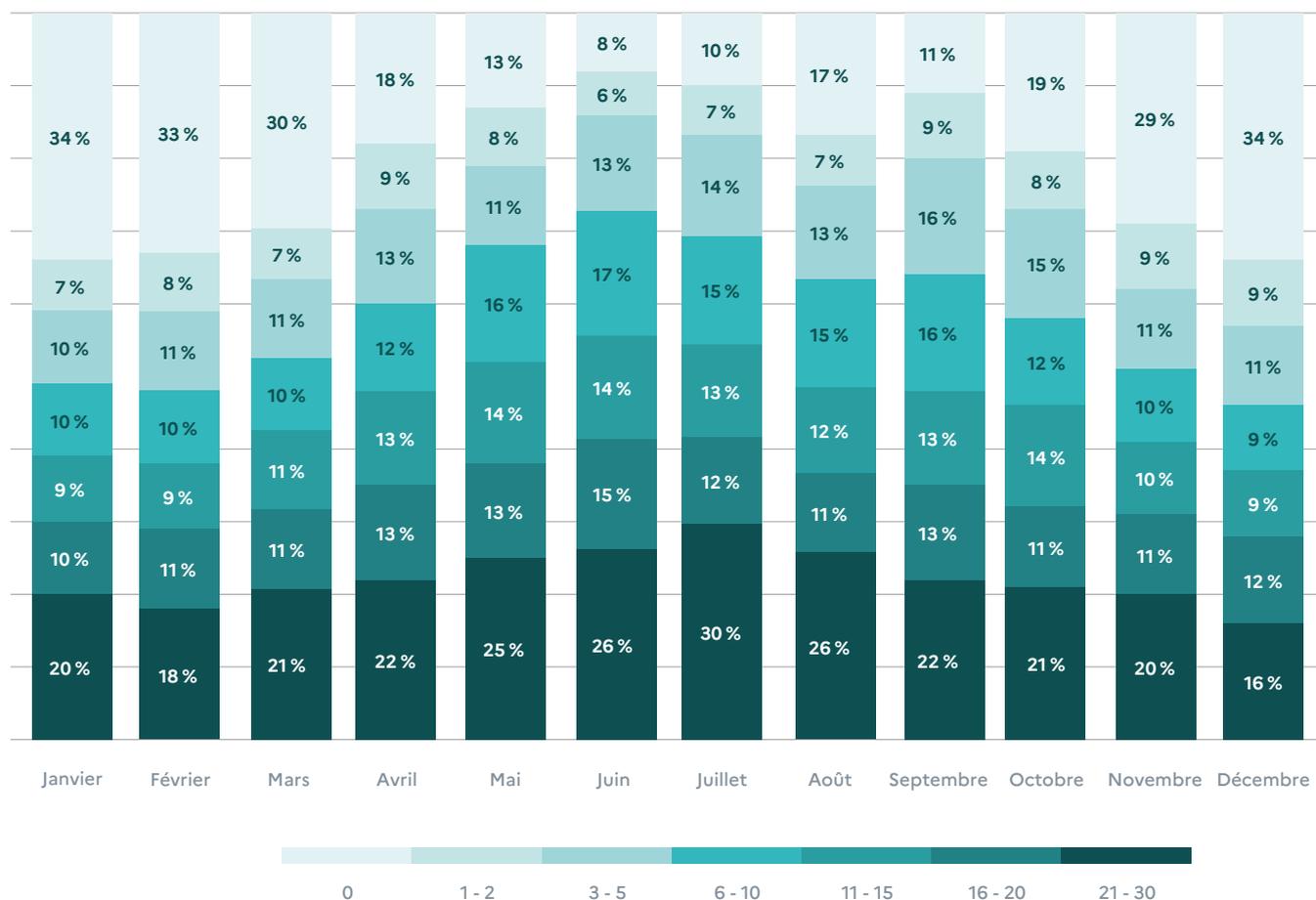
Note de lecture : 66,3 % des personnes font de l'accueil et des conseils pratiques et cette fonction représente 8,2 % de leur temps de travail.

QUELLES SONT LEURS PÉRIODES D'ACTIVITÉ ?

Avec 124 jours travaillés en moyenne par an et une activité apparaissant lissée sur l'année (hormis un léger pic d'activité sur l'été), les professionnel·les de l'escalade travaillent toute l'année. En effet, la diversité des disciplines encadrées et des milieux de pratique leur permet de ne pas être entièrement dépendants de la saisonnalité.



Une moyenne de **124 jours** travaillés par an



Le nombre de jours travaillés par mois

En % des éducateurs et éducatrices

Note de lecture : 30 % des personnes ont entre 21 et 30 jours d'activité professionnelle dans le champ de l'escalade en juillet.

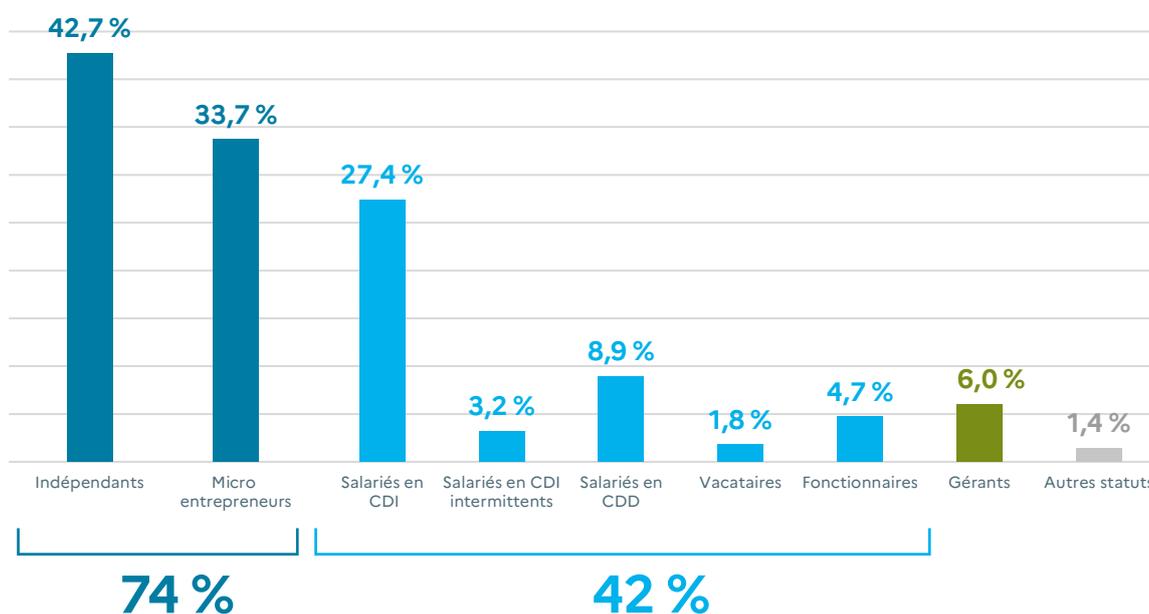
QUELS SONT LEURS STATUTS ?

Près des trois quarts des professionnel·les de l'escalade ne possèdent qu'un seul statut professionnel (73,8 %), ce qui témoigne d'une certaine stabilité et satisfaction de ce mode de fonctionnement puisque 85,2 % ne souhaitent pas changer de statut juridique.

Malgré une majorité d'indépendant·es (74 %), on note que 42 % des professionnel·les ont un statut de salarié dont 27,4 % en CDI. La dynamique fédérale des clubs et salles commerciales est la principale raison de ce découpage salarial.



74 % ont un statut d'indépendant ou de micro-entrepreneur



Les statuts juridiques

En % des éducateurs et éducatrices, plusieurs réponses possibles

Note de lecture : 42,7 % des professionnel·les de l'escalade ont un statut d'indépendant.

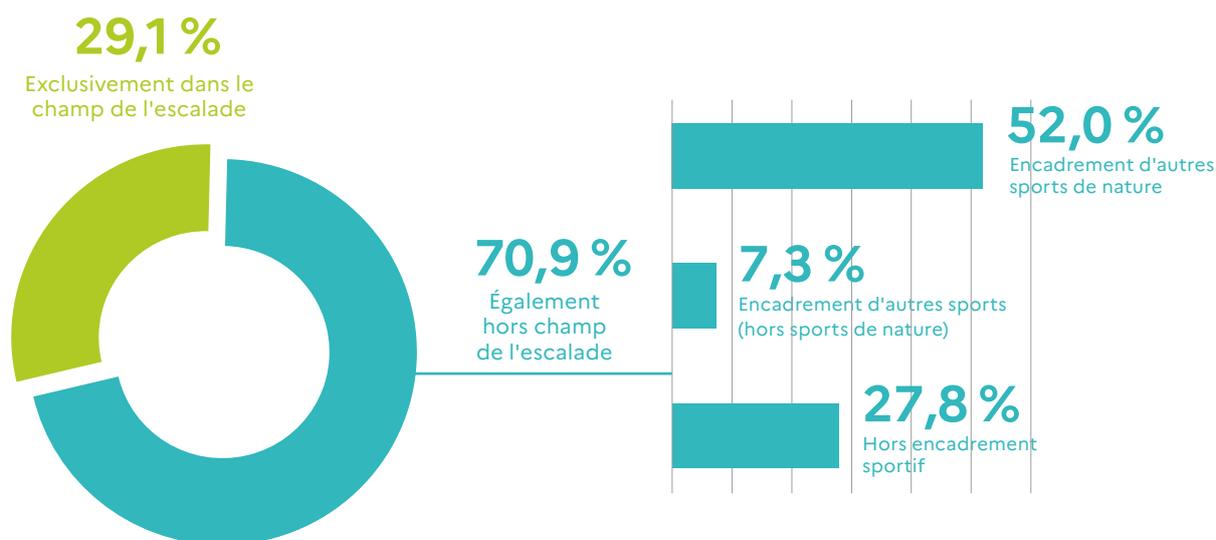


QUELLE EST LA PART DE L'ESCALADE DANS LEUR ACTIVITÉ ?

Dans le champ des sports de nature, et plus particulièrement dans un environnement de montagne, une partie des moniteurs et monitrices trouve un équilibre entre les saisons dans l'encadrement de plusieurs disciplines sportives.

L'enquête révèle qu'un·e professionnel·le sur trois encadre également d'autres sports de nature dans le cadre de son activité professionnelle globale. L'escalade reste une filière qui permet à 29,1 % de ces personnes de travailler de manière exclusive dans le champ.

29 % travaillent exclusivement dans le champ de l'escalade



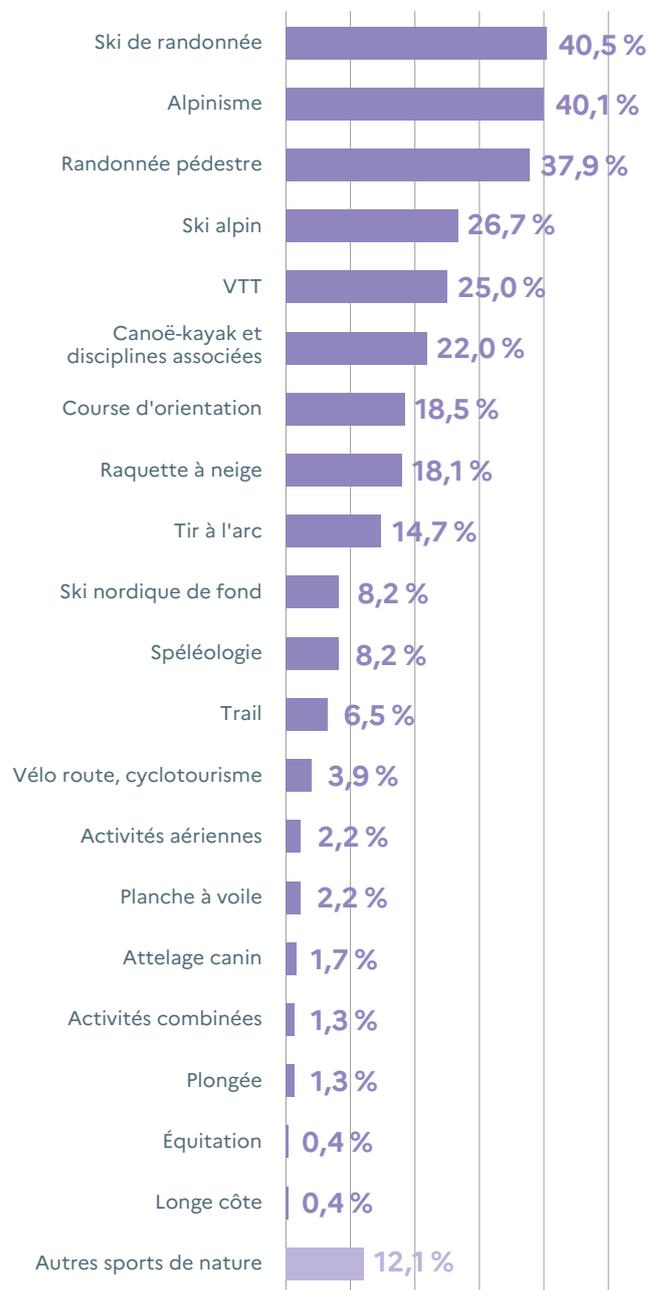
Les champs de l'activité professionnelle

En % des éducateurs et éducatrices, plusieurs réponses possibles

Note de lecture : Parmi les 70,9 % de professionnel·les de l'escalade qui ont une autre activité, 52 % encadrent d'autres activités sportives de nature.

L'escalade fait partie d'un écosystème montagnard pour une bonne partie des moniteurs et monitrices de l'étude. Leur équilibre professionnel se construit souvent avec l'encadrement de plusieurs disciplines sportives (un·e sur trois affirme encadrer d'autres sports de nature que l'escalade).

En dehors des guides de haute montagne qui apparaissent très nettement à travers les activités du ski de randonnée et de l'alpinisme et qui possèdent des prérogatives d'encadrement de l'escalade, on notera la présence des accompagnateurs et accompagnatrices en moyenne montagne ainsi que des moniteurs, monitrices de VTT et de canoë-kayak dans le paysage.



Les autres sports de nature encadrés

En % des éducateurs et éducatrices concernées

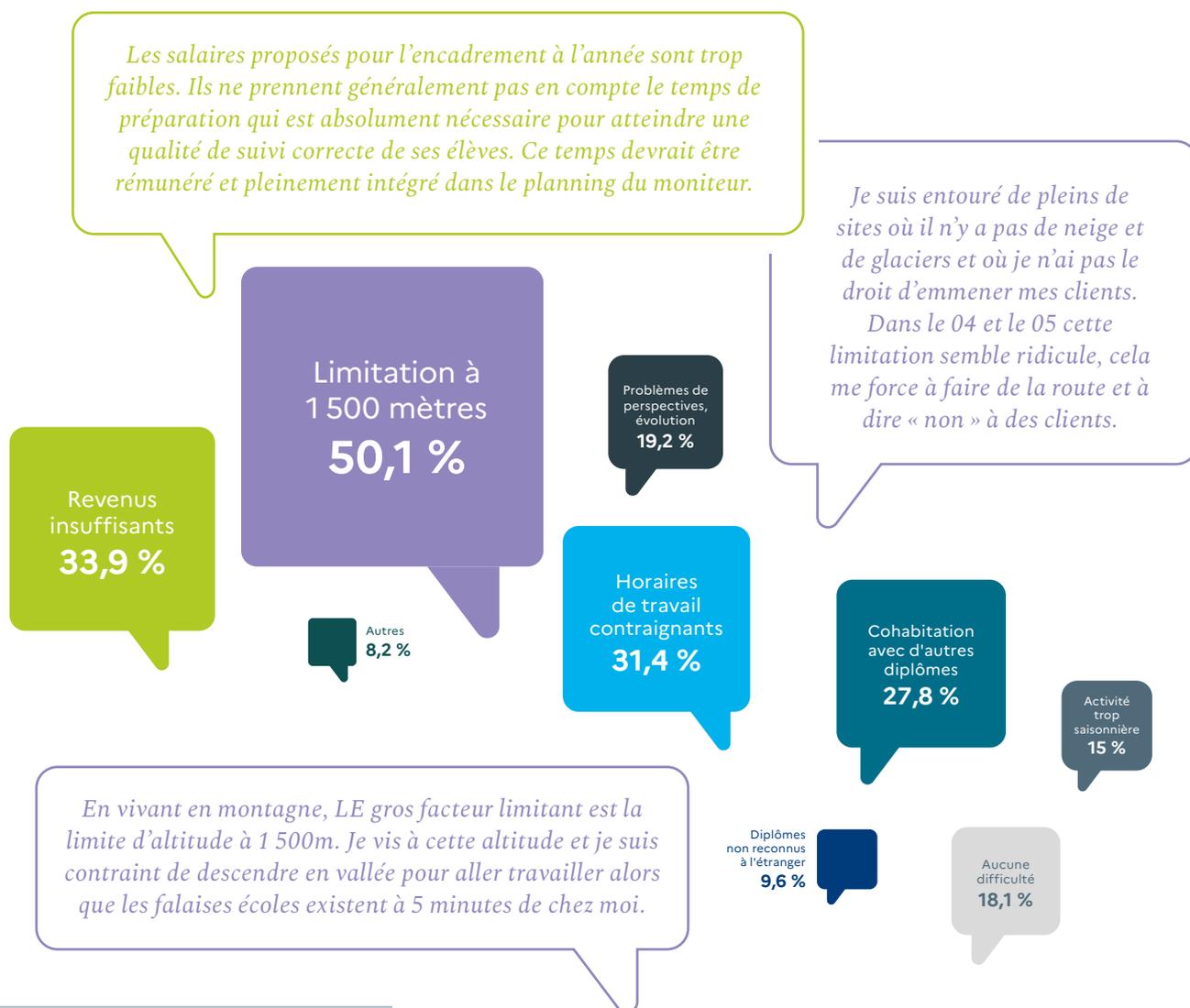
Note de lecture : 40,5 % des personnes qui encadrent d'autres sports de nature encadrent le ski de randonnée.

QUELLES SONT LEURS DIFFICULTÉS ?

Plus de la moitié des professionnel·les de l'encadrement de l'escalade rencontrent des difficultés avec la limitation de leur exercice à l'altitude de 1500 mètres. Pour certains secteurs de montagne, ce sujet est prégnant et entraîne des dépenses importantes pour se déplacer sur des secteurs éloignés mais également une perte d'activité professionnelle.

L'insuffisance des niveaux de rémunération - qui va souvent de pair avec la non prise en compte de notion de responsabilité - est mentionnée comme une difficulté rencontrée par plus des 2/3 des personnes.

Par ailleurs, l'enquête montre que 53,6 % des personnes ont rencontré des problèmes d'accès aux sites de pratiques en 2022. Près de 1/4 de ces personnes considère ces problèmes comme des menaces sur la pérennité de leur activité professionnelle. Dans le détail, les motifs les plus mentionnés sont la fermeture des sites par les propriétaires (25,9 %), la sécurité, responsabilité (22,4 %) et les sites qui sont trop utilisés par l'ensemble des personnes (19,7 %).



Les champs de l'activité professionnelle

En % des éducateurs et éducatrices

Note de lecture : 50,1 % des personnes ayant rencontré des problèmes d'accès aux sites sont contraints par la limitation d'exercice à 1 500 m d'altitude.



L'IMPACT DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR L'ACTIVITÉ

Pour 55 % des professionnel·les de l'escalade l'émergence de la question environnementale a eu des conséquences sur leur activité, la limitation des déplacements est celle qui revient majoritairement.

Au-delà des aspects de gestion plus raisonnée du matériel, nombreuses sont les personnes à utiliser comme supports les sites de pratique afin de sensibiliser les pratiquant·es aux impacts du dérèglement climatique sur la biodiversité.

En effet, 17,1 % des personnes qui rencontrent des problèmes d'accès aux sites de pratique sont elles-mêmes confrontées à la fermeture de certains sites pour des raisons de préservation de la biodiversité. Cette restriction d'accès aux sites est en revanche complètement légitime à leurs yeux voire nécessaire dans le but de préserver les écosystèmes.

55 % estiment que la question environnementale a des conséquences sur leur activité



Réduction des déplacements, utilisation du vélo et lutte contre les normes abusives de renouvellement du matériel

*Prise de conscience = moins de déplacements/voyages.
Nécessité d'éduquer à l'environnement au travers du métier de moniteur d'escalade*

Réduction du nombre de personnes encadrées : taille du groupe plus faible. Sensibilisation des pratiquants sur la question environnementale, réduction des sites de pratique



Mots les plus cités

Question posée : « Quelles incidences l'émergence de la question environnementale a-t-elle eu sur votre activité professionnelle ces dernières années ? »

LA TYPOLOGIE DES PROFESSIONNEL·LES DE L'ESCALADE

Le moniteur-guide en montagne (25%)

Fortement expérimenté en escalade (en moyenne 19 années d'activité professionnelle), ce profil est le plus âgé (environ 50 ans) et le plus masculin (91 % sont des hommes). 58 % sont guides de haute montagne. Sa spécificité est qu'il polarise son intervention dans plusieurs champs de son activité. Intervenant fortement en Auvergne-Rhône-Alpes, son activité professionnelle s'exerce le plus souvent en environnement spécifique avec l'encadrement de grandes voies, de terrain d'aventures, de via ferrata et de via corda. Il intervient de façon saisonnière ou occasionnelle dans le champ de l'escalade auprès des touristes et des particuliers. Une autre de ses particularités est qu'il partage son temps d'encadrement avec d'autres sports de nature (canyonisme, alpinisme...), a le plus faible nombre de jours d'intervention et la plus faible part du revenu tirée de l'activité escalade. Indépendant ou micro-entrepreneur, ce profil a sa propre clientèle et travaille auprès d'autres d'indépendant-es et de regroupements d'indépendant-es.

Le moniteur-entraîneur en structure artificielle (23%)

Également concentré sur certains champs de son activité comme le *moniteur-guide en montagne* (travail à temps plein et faible diversité de publics), ce profil se distingue sur les autres critères. Sa moyenne d'âge est de 40 ans, son niveau d'ancienneté dans le métier est le moins élevé, il est celui qui présente le plus fort pourcentage de femmes (24 %). Spécialisé en escalade de bloc, de vitesse et de difficulté, il intervient la majeure partie de son temps en milieu artificiel. Son intervention se polarise autour de l'entraînement, l'ouverture de voies et l'entretien de SAE, surtout auprès des pratiquant-es en club, des comités ainsi que pour des pratiquant-es en salles commerciales d'escalade. Intervenant en moyenne 155 jours par an, il tire une forte part de son revenu de son activité professionnelle dans le champ de l'escalade. Les statuts de fonctionnaire, de CDI intermittent, CDD et la micro-entreprise dominant. Il possède des qualifications dites « généralistes » et le DEJEPS dans sa mention Escalade.

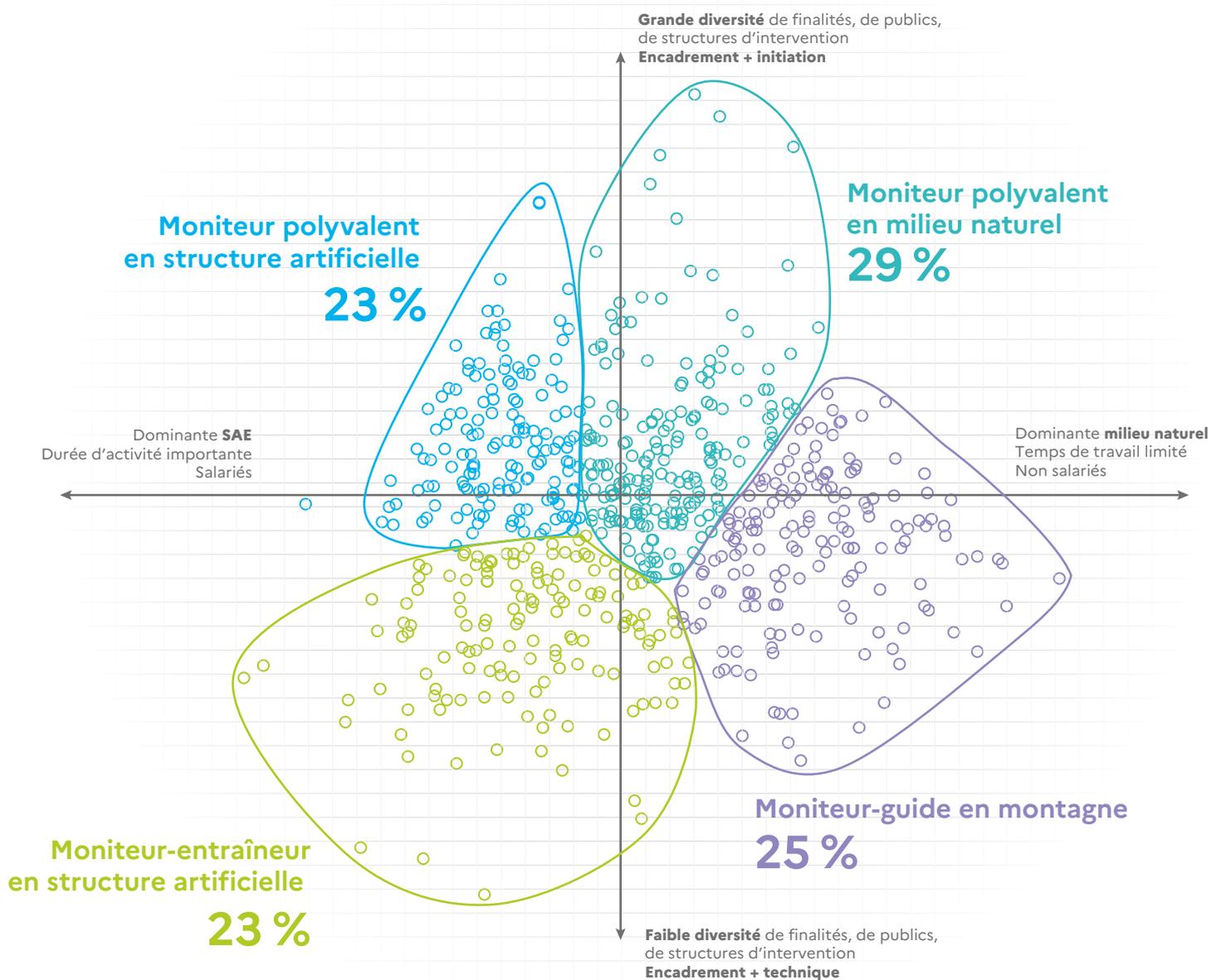
Le moniteur polyvalent en milieu naturel (29%)

Proche du moniteur-guide de montagne sur plusieurs points, ce profil type est polyvalent. Il intervient surtout en environnement spécifique dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie. Dans la moyenne d'âge globale (43 ans), il présente une large faculté d'intervention (activités sportives, fonctions, publics et structures les plus diversifiées) et peut encadrer d'autres sports de nature (la moitié des individus du profil). Les fonctions internes (administration, communication, gestion) qu'il réalise sont liées au fait que ce profil comporte une majorité d'indépendants (55 %) et de gérants. Il propose principalement des activités d'initiation. Il propose principalement des activités d'initiation (62 % de son temps d'encadrement) et son nombre de jours d'intervention par an est peu élevé (102 en moyenne). La part de son revenu tirée de l'escalade est dans la moyenne par rapport à l'ensemble des professionnel·les. Il détient souvent les DEJEPS Escalade en milieux naturels et le BEES 1 Escalade.

Le moniteur polyvalent en structure artificielle (23%)

Parmi les quatre profils, il est le plus jeune (40 % des personnes qui le composent ont moins de 35 ans). C'est un spécialiste du travail en structure artificielle qui intervient sur l'ensemble du territoire (en particulier Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Grand-Est). Positionné sur les mêmes activités que le *moniteur-entraîneur en structure artificielle*, il encadre beaucoup dans une optique d'initiation (61 % du temps). S'ajoute à ses missions d'encadrement, l'ouverture de voies, l'entretien des SAE et les fonctions internes (location-vente, développement de projets, management...) qui en font un profil très polyvalent. Il travaille à l'année (74 % de CDI), principalement à temps partiel. Près de 54 % n'ont pas d'autre activité professionnelle et 51 % travaillent dans des salles commerciales d'escalade. Les diplômes les plus représentés sont les qualifications « généralistes », plus particulièrement les BPJEPS APT (avec CS AE), le CQP AESA, le DEJEPS Escalade et le BAPAAT Escalade.

Les quatre profils types



Note de lecture : Plus une surface est petite plus les personnes du même type ont un profil homogène et se ressemblent. À l'inverse, plus une surface est grande plus les profils sont diversifiés au sein d'un même type de professionnel-les.



L'ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE ET L'IDENTIFICATION DE PROFILS TYPES

Le traitement statistique simultané de plusieurs questions permet de mettre en évidence les relations pouvant exister entre différentes modalités de réponse (catégories d'âge, fonctions exercées, diplômes, publics encadrés, temps de travail, etc.). Les résultats de cette analyse prennent la forme d'un nuage de points représentant les différent-es professionnel-les ayant répondu à l'enquête. Les axes de différenciation distribuent les personnes selon la diversité de leur activité (horizontal) et leur logique d'intervention (vertical). On peut ainsi découper la population globale des professionnel-les en un nombre limité de catégories d'individus présentant des caractéristiques communes et distinctives (types).

LISTE DES SIGLES

ACM	Accueil collectif de mineurs	DE	Diplôme d'État
APT	Activités physiques pour tous	DEJEPS	Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport
BAPAAT	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	DESJEPS	Diplôme d'État supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport
BEES	Brevet d'État d'éducateur sportif	DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
BPJEPS	Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport	DEUST	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
CDD	Contrat à durée déterminée	EAPS	Éducateur des activités physiques et sportives
CDI	Contrat à durée indéterminée	EPI	Équipement de protection individuel
CQP	Certificat de qualification professionnelle	Licence ES	Licence entraînement sportif
CQP AESA	Certificat de qualification professionnelle Animateur d'escalade sur structure artificielle	SAE	Structure artificielle d'escalade
CS	Certificat de spécialisation	STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
CS AE	Certificat de spécialisation des activités escalade	UCC	Unité capitalisable complémentaire



QUELQUES PRÉCISIONS SUR L'ÉTUDE

En mars 2023, un questionnaire en ligne a été adressé à 4 541 personnes identifiées comme possédant des prérogatives dans le champ de l'escalade et possédant un courriel dans la base de données des éducateurs d'activités physiques et sportives (fichier EAPS) du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Après plusieurs semaines de relances téléphoniques et de suivi des répondants, 854 questionnaires d'individus en activité professionnelle dans le champ de l'escalade en 2022 ont été retenus pour l'analyse statistique (dont 639 complets).

Connaître le profil et les conditions d'emploi des professionnel·les de l'escalade

La première partie de l'analyse statistique présentée dans ce document reprend les variables clés de l'étude pour l'ensemble des professionnel·les ayant encadré de l'escalade au moins cinq jours, au cours de l'année 2022.

Caractériser les métiers de l'encadrement de l'escalade

Dernière phase de l'étude, l'analyse multidimensionnelle a été réalisée à partir des données de l'enquête. Cette analyse factorielle des correspondances, également appelée « typologie », permet de croiser entre elles une multitude de variables de l'étude et révèle ainsi des profils types d'éducateurs et d'éducatrices sportives.

MENTIONS DE RESPONSABILITÉ

Réalisation de l'étude

Aziz Chlieh (PRNSN), coordination

Marion Laurent (PRNSN), montage et déploiement du questionnaire, cartographie

Éric Maurence Consultants, traitement et analyse des données

Comité de pilotage

Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques • CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon Pont d'Arc • Voiron • Lyon / Centre européen des sports de nature • CREPS Montpellier • CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur • École nationale de ski et d'alpinisme (ENSA) • École nationale des sports de montagne (ENSM) • Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) • Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) • Fédération française de spéléologie (FFS) • Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA) • Syndicat interprofessionnel de la montagne (SIM-CFDT) • Syndicat national des accompagnateurs en montagne (SNAM) • Syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon (SNAPEC) • Syndicat national des guides de montagne (SNGM) • Syndicat national des moniteurs canyon (SNMC) • Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyonisme (SNPSC)

Réalisation du document de restitution

Marion Laurent (PRNSN), rédaction

Émilie Lemaistre, révision linguistique

Suivi éditorial

Marion Laurent (PRNSN)

Conception graphique et mise en page

Frédéric Tomczak (PRNSN)

Remerciements

Le Pôle ressources national sports de nature remercie l'ensemble des membres du comité de pilotage de l'étude pour leur engagement et les professionnel·les qui ont répondu à ces questions et donnent ainsi à voir, à travers ce document, la réalité de leur filière professionnelle.

Crédits photographiques

Couverture, p.2, p.8, p.14, p.19 : Frédéric Minier / CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon Pont d'Arc • Voiron • Lyon • p.10 : Adobe Stock

Conception : décembre 2023



Par les représentations qu'ils véhiculent, le sport et les sports de nature jouent un rôle majeur en matière de promotion de la culture de l'égalité. Le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon Pont d'Arc • Voiron • Lyon et le PRNSN reconnaissent l'importance de prévenir et faire reculer les stéréotypes de sexe dans la communication publique. Les photos des femmes et des hommes en situation d'encadrement et de pratique individuelle ont été sélectionnées dans le but de favoriser la parité. Les écrits du PRNSN se basent sur la publication *Pour une communication publique sans stéréotypes de sexe*, Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), 2022



Qui sont les professionnel·les de l'encadrement de l'escalade ?

Dans le cadre d'une réflexion collective sur leur devenir, les enquêtes sur le métier d'éducateur et d'éducatrice permettent de prendre connaissance de la réalité de l'encadrement sportif d'une filière professionnelle, en se focalisant sur l'emploi des personnes déclarées en activité. Ces enquêtes apportent des données fiables et objectives, utiles aux services de l'État et aux acteurs des filières concernées pour développer, adapter, stabiliser ou rénover leur offre de pratique.

Observer l'emploi et les trajectoires professionnelles des éducateurs et éducatrices afin d'accroître la qualité des dispositifs de formation et contribuer au développement de la pratique organisée des sports de nature est l'une des missions confiée au Pôle ressources national sports de nature par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.